

NIVEAUX D'INTERVENTION DU CAUE 47 1 AIDE À LA DÉCISION 2 PRÉ-PROGRAMMATION 3 APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 4 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

UN PLAN DE RÉFÉRENCE POUR LE CENTRE-BOURG



LAVARDAC



2 230 habitants



Durée de l'accompagnement

La commune de Lavardac s'est développée en épaisseur le long de la RD 930 reliant Agen à Nérac. Cet axe routier, au trafic important, amplifie la séparation entre bastide et ville nouvelle. Il constitue le support d'implantations d'activités artisanales, industrielles et commerciales périphériques qui captent l'essentiel de la population au détriment du centre-ville.

Afin de renforcer la dynamique commerciale et repenser l'affectation de certains bâtiments communaux, l'équipe municipale fait appel au CAUE en 2013, dans le cadre du dispositif d'assistance technique départementale.

Après une étape d'écoute et d'état des lieux, le paysagiste-conseiller du CAUE, transcrit dans son compte-rendu de visite les enjeux à traiter dans le cadre de cette démarche. Un schéma synthétise les enjeux d'aménagement et les bâtiments dont le devenir est questionné.

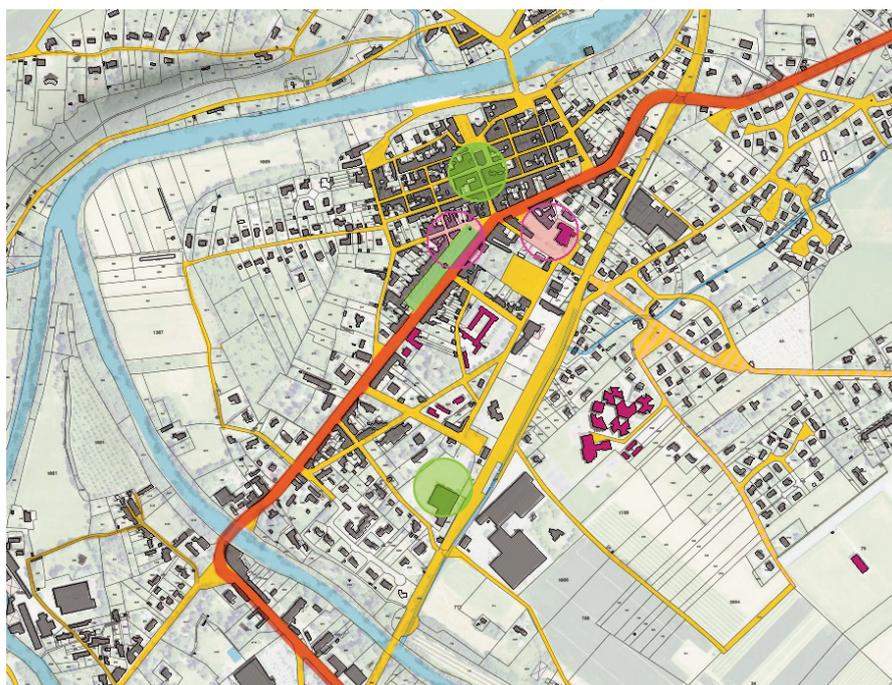
Le CAUE préconise alors l'élaboration d'une étude de programmation urbaine dont les objectifs sont partagés avec les élus. Le conseiller du CAUE recommande d'adopter pour le marché d'étude la forme d'un accord-cadre, décomposé en 3 missions :

- une étude préalable d'aménagement, devant aboutir à un Plan directeur d'aménagement des espaces publics et à un programme d'aménagement ;
- une mission de programmation architecturale autour de certains bâtiments communaux (bâtiment culturel, halle, salle des fêtes) ;
- une mission de concertation auprès des habitants (réunions publiques et ateliers).

À la demande des élus, le CAUE accompagne la phase d'établissement du dossier de consultation et le processus de sélection de l'équipe pluridisciplinaire qui sera chargée de réaliser l'étude.

SCHÉMA : LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

proposé par le conseiller du CAUE.



Sécuriser la traversée du bourg par la RD 930



Favoriser les déplacements doux, le confort des espaces publics et revoir le plan de déplacement.



Aménager les allées des Alliés



Évaluer la potentialité de développement d'un pôle commercial



Évaluer les potentialités de développement et d'animation



ÉTAT ACTUEL

Avenue du Général de Gaulle (RD 930)





PLAN DE RÉFÉRENCE

Le plan de référence propose une programmation urbaine basée sur l'articulation en réseau de différents pôles de vie, reliés entre eux, là où c'est possible, par des cheminements piétonniers sécurisés.

À ce jour, 2 actions sont en œuvre : **1- Aire d'accueil de camping-car terrain de la Grèvière**

Aménagement de 5 emplacements équipés de tables de pique-nique et d'une liaison avec une promenade piétonne en bord de Baïse.
Nettoyage des végétaux, nivellement du terrain, plantations et création d'un mobilier simple et fixe sur les emplacements, création d'un point d'eau et d'une aire de lavage.

2 - Pôle de vie école-mairie

L'enjeu principal est de réunir le jardin de la mairie et le parvis de l'école autour d'un grand espace public dédié surtout aux enfants.
Percement de la haie en limite du parc de la mairie, piétonnisation d'une partie de la rue des bains, création d'un espace de stationnement-minute sur un terrain en friche pour l'entrée-sortie des écoles.

Autres pôles de vie à valoriser :

3 - La salle polyvalente

4 - Le pôle collège-parc des sports

Conception :

D'une Ville à l'Autre (DVA)
agence d'urbanisme et paysage
P. Roca d'Huyteza
architecte-urbaniste

